



# MUNICIPALITÉ DU CHENIT

CANTON DE VAUD

Tél. 021 845 17 21  
Fax 021 845 17 35  
E-mail: [municipalite@chenit.ch](mailto:municipalite@chenit.ch)

## La Municipalité du Chenit à son Conseil Communal

### PREAVIS N° 5/2013

---

**Objet: Construction d'un local dépôt en annexe du bâtiment N°1 du Village Industriel au Chenit (VIC)**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'objet du présent préavis, comme l'indique son titre, est la construction d'un local dépôt pour fûts et petites bennes, à l'angle sud-ouest du bâtiment n°1 du Village Industriel au Chenit (plus loin VIC).

#### 1. Généralités

Ce premier bâtiment du VIC a été construit en 1997. Le cœur du Village industriel devait servir, à l'origine, à accueillir des services communs, ouverts sur une place au bord de l'eau, et être un lieu de rencontre et de communication de tous les résidents du VIC et de ses visiteurs.

C'est en 1995 que l'idée de la création d'un village industriel fut lancée par la Municipalité. Situé dans la zone industrielle des Saules, ce projet répondait ainsi à la carence de locaux disponibles dans la Commune. Après plusieurs étapes, adoption par le Conseil communal d'un plan partiel d'affectation (PPA), demande de crédits d'études et de construction pour la réalisation d'un premier bâtiment, ce fut ensuite la création de la Société anonyme VIC - *Village industriel au Chenit SA*. Cet historique, ainsi que sa destination initiale, expliquent pourquoi ce bâtiment est resté propriété de la Commune du Chenit.

Cette première construction ne possède qu'un minuscule sous-sol, qui accueille la technique du bâtiment. L'absence de niveau inférieur digne de ce nom, à l'inverse des autres VIC, pose des problèmes pour l'exploitation de ce bâtiment. En particulier à la société *Val'Heure* qui loue actuellement les locaux, et qui n'a pas d'endroit sécurisé pour entreposer divers matériaux, fûts, déshuileur, système de ventilation et autres. Vu les types de produits stockés la loi impose à l'entreprise de prendre des mesures particulières pour sécuriser les lieux et protéger les sous-sols et les eaux.

Aussi la création d'un local dépôt permettra à cette entreprise d'être plus à l'aise et libèrera la terrasse encombrée de fûts. Cette nouvelle annexe constituera un avantage lors de la remise en location du bâtiment, si la société locataire actuelle devait quitter les lieux.

## 2. Description de la construction

Le local dépôt projeté, d'une surface de 33 m<sup>2</sup>, sera situé à l'arrière du VIC 1, côté Orbe, dans le décrochement entre les deux corps du bâtiment. Son aspect respectera l'architecture des VIC.

Il sera composé d'une structure métallique, posée sur des socles en béton, habillée de tôle thermo-laquée rouge, à l'image des façades du bâtiment existant. La couverture sera également à l'identique du toit du VIC 1. La rambarde de protection longeant le bâtiment sera prolongée autour du local dépôt. La fenêtre actuelle donnant dans ce local devra être supprimée, afin d'être conforme aux normes incendie.

La construction de ce local dépôt déborde d'environ 9 m<sup>2</sup> du périmètre des constructions, défini dans le PPA *Les Saules*. Selon l'article 111 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC), cette annexe ne peut pas être dispensée de l'enquête publique. Au sens de l'article 85 LATC alinéa 3, la Municipalité peut justifier l'accord d'une dérogation pour la réalisation d'un local dépôt hors du périmètre des constructions. Par conséquent, ce dossier a été mis à l'enquête publique.

## 3. Coûts de construction

Les montants ci-dessous sont calculés sur la base de devis rentrés, TVA comprise.

|                                                     |     |           |
|-----------------------------------------------------|-----|-----------|
| - Maçonnerie                                        | Fr. | 13'600.-- |
| - Serrurerie                                        | Fr. | 21'110.-- |
| - Ferblanterie                                      | Fr. | 12'000.-- |
| - Electricité                                       | Fr. | 1'525.--  |
| - Divers & finitions                                | Fr. | 2'250.--  |
| Sous-total TTC                                      | Fr. | 50'485.-- |
| - Honoraires architecte                             | Fr. | 8'500.--  |
| - Honoraires ingénieur (éventuel pour consultation) | Fr. | 1'500.--  |
| - Divers et imprévus                                | Fr. | 4'015.--  |
| - Frais                                             | Fr. | 2'500.--  |
| Total TTC                                           | Fr. | 67'000.-- |

## 4. Financement

La construction de ce local dépôt a été portée au plan des investissements de l'année 2013 pour Fr. 75'000.--. Le financement sera assuré par les liquidités courantes. La dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan dans les investissements du patrimoine administratif et l'amortissement se fera en 15 ans par le budget de fonctionnement. Le loyer du bâtiment VIC 1 sera adapté.

## 5. Planning des travaux

Ce local dépôt sera réalisé parallèlement à la construction du VIC 5, et devrait être terminé cet été.

## 6. Conclusions

Le projet qui vous est soumis par le présent préavis permettra d'améliorer de manière sensible l'exploitation du bâtiment du VIC 1, de sécuriser et d'améliorer l'aspect de ses abords.

Au vu de ce qui précède, nous vous recommandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir délibérer et vous prononcer sur les conclusions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 5/2013,

Où le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à procéder à la construction d'un local dépôt en annexe du bâtiment N°1 du Village Industriel au Chenit (VIC),
2. alloue dans ce but un crédit de Fr. 67'000.--,
3. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte n° 9143.47, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte n° 370.3312.

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic Le Secrétaire



Jeannine RAINAUD Marc André BURDET

Annexes : - Plan de situation et plans de l'annexe projetée

Délégués municipaux : - M. Christian Vullioud, Municipal  
- M. David Piguet, Municipal

Autres délégués : - Un représentant du bureau d'architecte *De Benoît & Wagner SA*

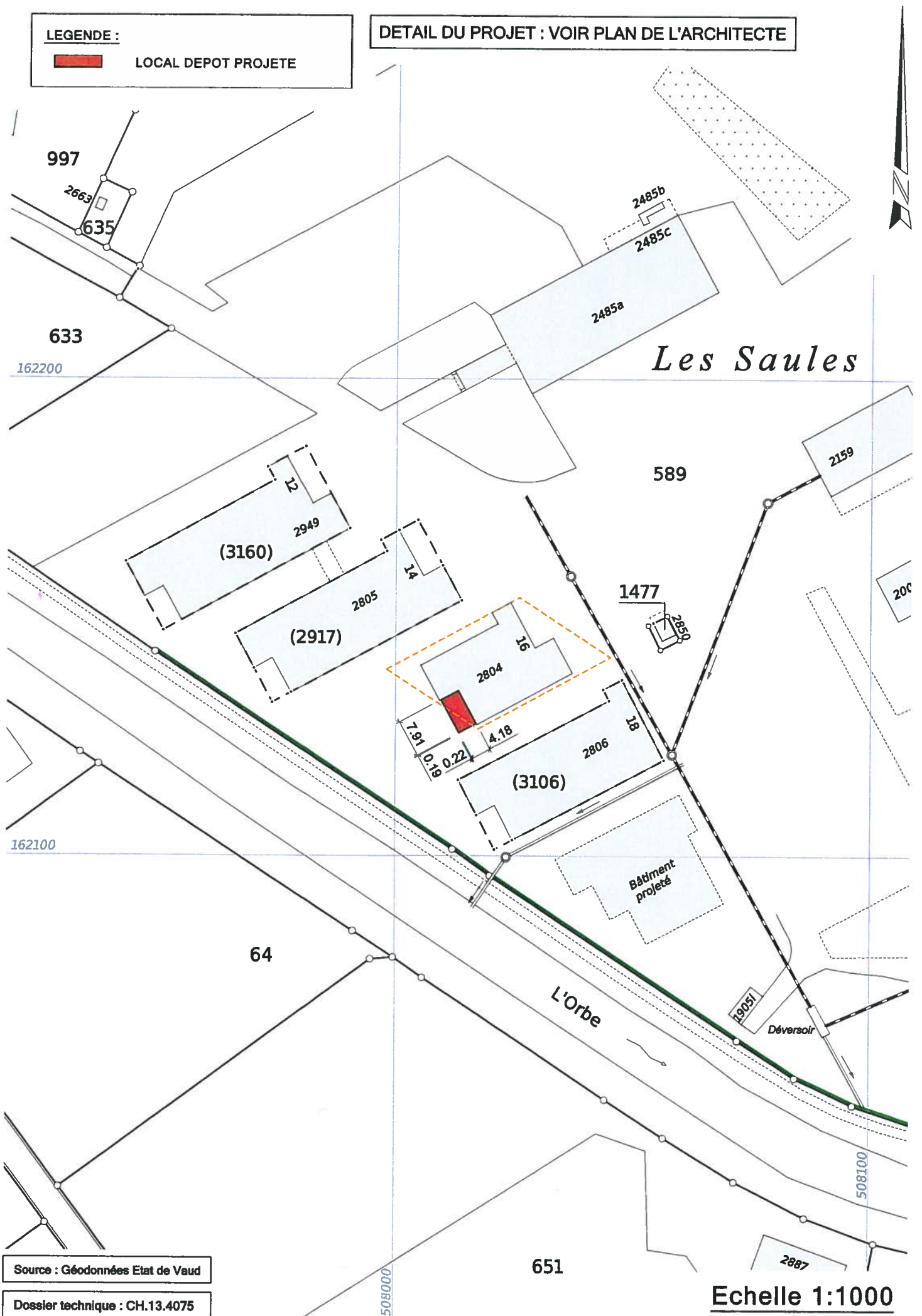
Le Sentier, le 20 mars 2013

LEGENDE :



LOCAL DEPOT PROJETE

DETAIL DU PROJET : VOIR PLAN DE L'ARCHITECTE

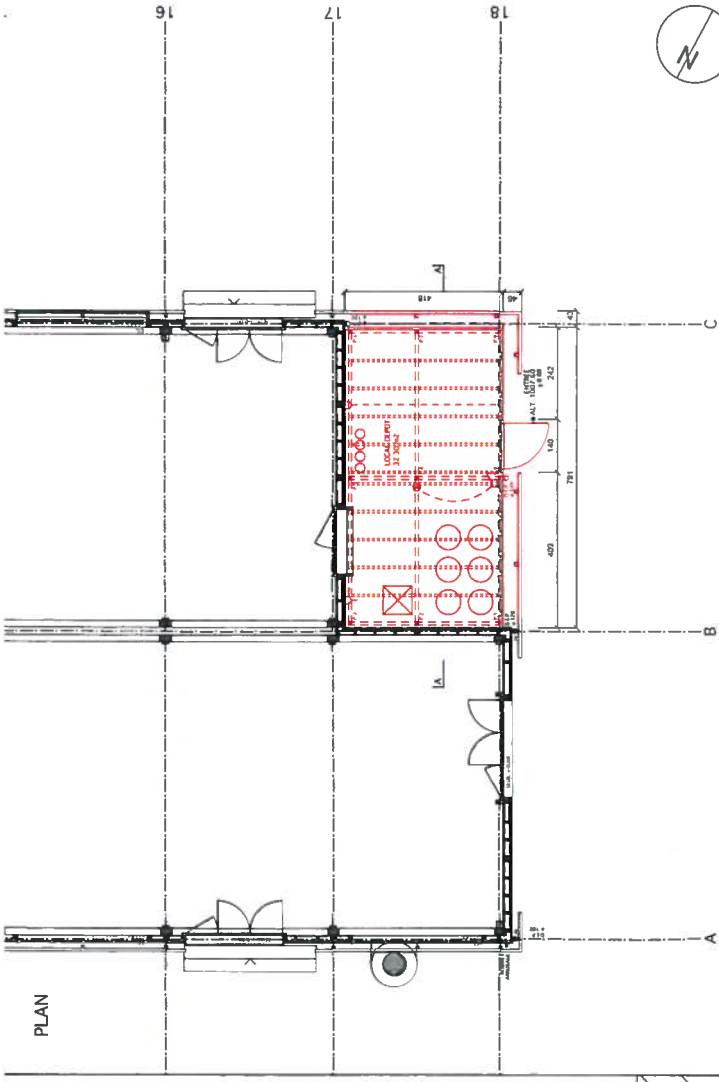
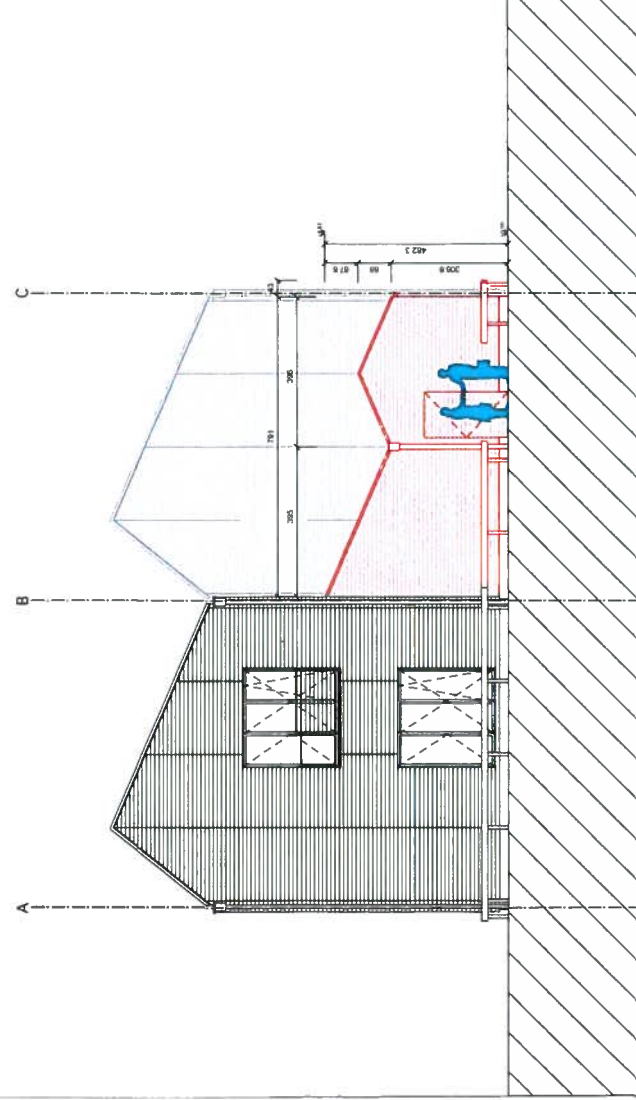
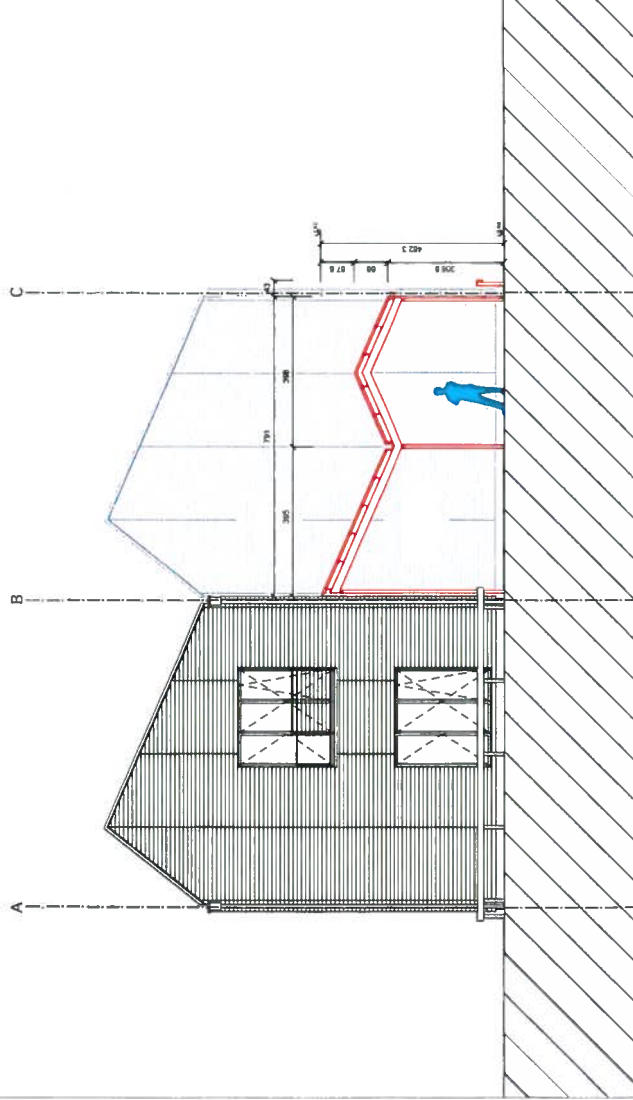


Source : Géodonnées Etat de Vaud

Dossier technique : CH.13.4075

Echelle 1:1000

## PLAN



## VIC1 - VILLAGE INDUSTRIEL AU CHENIT

VILLAGE INDUSTRIEL "LES SAULES"  
CONSTITUE DE 6 BATIMENTS  
COMMUNE DU CHENIT

PROPRIÉTÉ:  
COMMUNE DU CHIENIT  
HOTEL DE VILLE - 1347 LE SENTIER  
DDP EN FAVEUR DE VVC SA  
HOTEL DE VILLE - 1347 LE SENTIER

**CREATION D'UN LOCAL DEPOT EN ANNEXE  
DU BATIMENT 1 EXISTANT**

PLAN, VUES COUPE

| PHASE : | ENQUETE |
|---------|---------|
|---------|---------|

ECHELLE : 1/100

| DESSIN : | S.F.: |
|----------|-------|
|----------|-------|

DATE: 13.02.2013

REF : VIC1\_06.01.02\_enquête\_13.02.13.vwx

**LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE:**



**LES ARCHITECTES:**

*P. Benoit*  
PASCAL DE BENOIT & MARTIN WAGNER  
RUE CENTRALE 21  
1110 MORGES  
ARCHITECTES SA  
FAX: 021/647'60'79  
TEL: 021/647'30'80